

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 décembre 2023**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (AEP)
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 décembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING.

Excusés

Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

| | | | |
|--|---------------|--------------|--|
| Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ | Présents : 38 | Votants : 44 | Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0 |
|--|---------------|--------------|--|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3054 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n° 3218 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n° 3197 du 23 octobre 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n°3226 du 27 novembre 2023 adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe eau potable ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis du conseil d'exploitation du 23 novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2023 de la section d'exploitation aux chapitres 042 et 66 et de la section d'investissement aux chapitres 13, 16 et 040,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION

- Chapitre 66 « Charges financières » : Il convient d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 66111 de 50.000 € concernant la révision des taux des emprunts en cours.
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre » : Il convient d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 777 d'un montant de 50.000 € pour l'amortissement des subventions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : il convient d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 13118 de 450.000 € concernant les subventions perçues.
- Chapitre 16 « Emprunts » : il convient de réduire les crédits en recettes sur l'article 1641 d'un montant de 400.000 € pour l'équilibre de la section.
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre » : il convient d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 139111 de 50.000 € pour l'amortissement des subventions perçues.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°3 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section d'exploitation d'un montant de + 50.000 € et de la section d'investissement de 50.000 €.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3357

Publication le 21/12/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/12/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231218-15049-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

| RAPPORT | COMPÉTENCE | |
|---|-------------------|----------------|
| <i>Rapporteur :</i> | | |
| BUDGET ANNEXE EAU 2023 | | |
| DECISION MODIFICATIVE N°3 | | |
| Désignation | Dépenses | Recettes |
| SECTION D'EXPLOITATION | | |
| 66 – 66111 « Charges d'intérêts» | 50.000,00 € | |
| 042 – 777 « quote-part de subvention reprise » | | 50.000,00 € |
| TOTAUX | 50.000,00 € | 50.000,00 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| 13 – 1311 « subventions » | | 450.000,00 € |
| 16 – 1611 « Emprunts» | | - 400.000,00 € |
| 040 – 139111 « amortissement subventions perçues» | 50.000,00 € | |
| TOTAUX | 50.000,00 € | 50.000,00 € |